

DEMANDE D'ADMISSION EN TRADUCTION

Le traducteur est un professionnel de la communication qui transpose les documents écrits d'une langue à une autre.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Pour être admis en traduction, vous devez :

être titulaire d'un baccalauréat, d'une maîtrise ou d'un doctorat en traduction délivré par un établissement canadien (auquel cas vous êtes exempté de l'examen d'entrée) ou étranger (auquel cas le diplôme doit avoir été évalué par World Education Services [WES] ou le Service canadien d'évaluation de documents scolaires internationaux [ICAS]);

OU

être titulaire d'un baccalauréat, d'une maîtrise ou d'un doctorat dans n'importe quel domaine délivré par un établissement canadien ou étranger (dans le cas d'un établissement étranger, le diplôme doit avoir été évalué par WES ou l'ICAS) et posséder l'équivalent de deux années (soit environ 100 000 mots par année ou au moins 30 heures par semaine) d'expérience en traduction dans chacune des combinaisons de langues pour lesquelles vous faites une demande;

OU

posséder l'équivalent de quatre années (soit environ 100 000 mots par année ou au moins 30 heures par semaine) d'expérience en traduction dans chacune des combinaisons de langues pour lesquelles vous faites une demande;

OU

être candidat à l'agrément en traduction en règle d'une association membre du CTTIC ou OTTIAQ, (auquel cas vous êtes exempté de l'examen d'entrée) par une lettre officielle attestant que vous êtes membre en règle de cette association.

Votre expérience en traduction doit dater d'au plus cinq ans et être attestée au moyen d'une lettre de recommandation d'au moins un employeur ou client.

COORDONNÉES

Nom complet :

Langue maternelle :

Titre : M. Mme

Téléphone :

Adresse postale :

Courriel :

Ville :

Province :

Code postal :

Langue de correspondance : français anglais

Êtes-vous déjà membre de l'ATIO? Oui Non

Les membres de l'ATIO n'ont pas à payer les frais d'ouverture de dossier.

COMBINAISON DE LANGUES

(De quelle langue à quelle langue traduisez-vous?)

Langue source :

Langue cible :

Frais d'ouverture de dossier non remboursables de 90 \$, taxe en sus selon votre province de résidence

L'ATIO examine les demandes d'admission uniquement après avoir reçu le paiement de ces frais.

Les demandes d'admission payées par carte de crédit doivent être transmises à l'ATIO par l'entremise du site web à <https://atio.on.ca/statut-de-membre/admission/?lang=fr>.

Les demandes d'admission payées par chèque doivent être envoyées à l'ATIO par la poste à l'adresse suivante :
1, rue Nicholas, bureau 1202, Ottawa (Ontario) K1N 7B7
(Veuillez ne pas envoyer votre demande d'admission des deux façons.)

INFORMATION DE PAIEMENT

Mode de paiement : Visa MasterCard Chèque (à l'ordre de l'ATIO)

Nous vous téléphonerons au numéro que vous avez spécifié pour traiter un paiement par carte de crédit

À LIRE ATTENTIVEMENT

Les pièces justificatives suivantes doivent accompagner votre demande d'admission dûment signée et datée.

- Une copie de votre diplôme universitaire pertinent, conformément aux critères d'admissibilité (le cas échéant)
- Les lettres de recommandation attestant votre expérience en traduction dans chacune des combinaisons de langues pour lesquelles vous faites une demande, conformément aux critères d'admissibilité (le cas échéant)
- Une copie de la lettre officielle attestant que vous êtes membre en règle d'une association professionnelle chapeauté par le CTTIC, conformément aux critères d'admissibilité (le cas échéant)
- Votre curriculum vitæ
- Le paiement des frais d'ouverture de dossier

L'ATIO vous contactera par courriel pour vous informer de l'acceptation ou du rejet de votre demande d'admission. Toute demande d'admission ne respectant pas les critères d'admissibilité est rejetée et détruite conformément à la procédure administrative établie. En cas de rejet, vous devez soumettre une nouvelle demande d'admission et repayer les frais d'ouverture de dossier.

Les lettres de recommandation et le reste de votre dossier de demande d'admission doivent être en français ou en anglais. Tout document rédigé dans une autre langue doit être traduit en français ou en anglais par un traducteur agréé de l'ATIO (<https://atio.on.ca/directory/?lang=fr>).

Les diplômes et titres de compétences étrangers doivent être évalués par World Education Services (<https://www.wes.org/ca/fr/>) ou le Service canadien d'évaluation de documents scolaires internationaux (<http://www.icascanada.ca/francais/home.aspx>).

Les documents non requis qui accompagnent les demandes d'admission ne sont ni consultés, ni conservés, ni retournés aux candidats. Ces documents sont détruits conformément à la procédure établie.

Les candidats à l'admission dont la demande a été acceptée sont tenus de passer l'examen d'entrée de l'ATIO*. Cet examen de deux heures se fait en personne, à la main, et consiste à traduire un court texte de nature générale dans chacune des combinaisons de langues pour lesquelles ils ont fait une demande d'admission. Il coûte 225 \$ (plus TVH) par combinaison de langues et se tient plusieurs fois par année à Ottawa et à Toronto. Pour connaître les dates d'examen, consultez le site web de l'ATIO (<https://atio.on.ca/calendrier-des-examens-en-2017-et-leurs-dates-limites-dinscription/?lang=fr>). Les candidats dont la demande a été acceptée reçoivent une invitation à l'examen d'entrée par courriel, le cas échéant.

*Les candidats ayant un diplôme universitaire canadien en traduction ou qui d'une association membre du CTTIC ou OTTIAQ sont exemptés de l'examen d'entrée.

SIGNATURE

- J'ai lu et je comprends toutes les instructions du présent formulaire et du site web de l'ATIO.
- J'ai rempli le présent formulaire conformément aux instructions.
- J'ai joint les documents requis.
- J'autorise l'ATIO à vérifier les renseignements fournis dans le présent formulaire et les documents ci-joints.

Signature du candidat à l'admission :

Date :